

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens tout d'abord à signaler au député et à la Chambre que la conférence de Williamsburg a été organisée non pas pour nous permettre d'avoir des discussions bilatérales avec le président des États-Unis, mais plutôt pour que les participants discutent des questions à l'ordre du jour du Sommet économique, et plus particulièrement de l'importance d'une reprise économique durable tant dans les pays industrialisés que dans les pays du tiers monde. Je n'ai donc pas l'intention d'avoir d'entretiens bilatéraux avec le président Reagan sur des questions précises.

Si j'ai bien compris la nature de la proclamation, et je dois dire que je n'en avais pas entendu parler auparavant, il semble n'y avoir rien de mal à ce que le président dise que toute solution s'inspirera de principes d'équité. Je pense que c'est à cela que nous pouvons nous attendre maintenant que cette question a été renvoyée à la Cour internationale. Nous espérons que celle-ci basera sa décision sur des principes d'équité et de droit international. C'est là dessus que nous comptons, et rien n'a changé à ce sujet.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE S'ENTREtenir DE LA QUESTION AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse. Je reconnais que c'est une question épineuse à débattre à la réunion de Williamsburg.

Néanmoins, puisque le Canada prétend que la ligne de démarcation sur le Banc Georges devrait être à égale distance du Canada et des États-Unis, alors que les Américains réclament l'entière propriété de ce banc, le premier ministre veut-il s'engager à s'entretenir avec le président des États-Unis, en temps opportun, pour lui faire comprendre que la décision des États-Unis de fixer une zone économique à 200 milles marins des côtes complique encore davantage le litige qui oppose nos deux pays à propos des limites territoriales et qu'elle risque de créer un précédent qui nuira au règlement d'autres conflits frontaliers internationaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, la décision des États-Unis de fixer à 200 milles leur zone économique ne diffère pas de celle que nous avons prise il y a quelques années et que la Conférence sur le droit de la mer a acceptée. Là n'est pas la question. Le député me semble en retard de quelques années. Cette situation est déjà réglée. Évidemment, la ligne de démarcation suscite des divergences d'opinions, quant à savoir si elle doit être tirée dans le sillon ou correspondre à une ligne équidistante.

Toute cette affaire a été résolue au cours des négociations bilatérales avec les États-Unis. Comme le Sénat américain a rejeté la solution, nous avons fait appel à un tribunal d'arbitrage international. Notre cause n'a pas encore été entendue. Aucun des deux pays n'a cherché à la soustraire à la compétence de ce tribunal auquel nous avons mutuellement consenti de nous adresser.

Questions orales

L'ADMINISTRATION

LES MEMBRES DU COMITÉ DU CABINET QUI S'OCCUPE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Peut-il dire à la Chambre s'il a été nommé récemment membre de l'important comité du cabinet qui s'occupe du développement économique?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Je m'excuse, madame le Président, mais je n'ai pas entendu le début de la question du député.

[Traduction]

M. Lewis: Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est actuellement membre du comité stratégique du cabinet qui s'occupe du développement économique?

[Français]

M. Bussièrès: Madame le Président, je crois que ces questions doivent être adressées au leader du gouvernement à la Chambre des communes, et non à chaque ministre individuellement.

[Traduction]

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE PARTIE DU COMITÉ

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre ou au président du Conseil privé. Étant donné l'importance de la Corporation de développement des investissements du Canada, comme cette société semble rendre compte de son activité par l'intermédiaire d'un sénateur et que le ministre du Revenu national a longuement exposé l'importance stratégique de cette société dans notre économie, le premier ministre ou le gouvernement n'estiment-ils pas que le ministre qui présente tous ces comptes rendus ne devrait pas faire partie du comité du cabinet qui s'occupe du développement économique?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, la liste des membres des divers comités du Cabinet est déposée régulièrement à la Chambre des communes, et j'invite mon savant collègue à en prendre connaissance. Il pourra constater s'il y a des changements. Évidemment nous les ferons connaître en temps utile, mais nous avons pris l'habitude depuis les dernières élections de déposer régulièrement la liste indiquant la composition des divers comités du Cabinet.

* * *

LE LOGEMENT

LA SUBVENTION DE \$3,000—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement, je sensibilisais mes collègues de la Chambre des communes au fait que le gouvernement canadien semblait avoir abandonné le 4 mai dernier son programme des \$3,000 visant à encourager l'accès de la propriété, lequel a soulevé plusieurs questions. Je remarque la présence du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je lui adresserai maintenant cette question: Suite à plusieurs représentations de milliers de Canadiens, des locataires qui voulaient en profiter et devenir propriétaires en vertu du programme fédéral d'encouragement